

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^{ÈME} LEGISLATURE

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2010 - 2011

RAPPORT

FAIT AU NOM

**DE LA COMMISSION DE L'ECONOMIE GÉNÉRALE, DES
FINANCES, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION ECONOMIQUE**

SUR

**LE PROJET DE LOI N° 22/2010 PORTANT
APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL
D'INVESTISSEMENTS PUBLICS 2011-2013**

PAR

M. SEYDOU DIOUF

RAPPORTEUR GÉNÉRAL

Monsieur le Président,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre du Budget,
Chers Collègues,

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le vendredi 5 novembre 2010, dans la salle du nouveau bâtiment, sous la présidence de Monsieur Aly LO, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant approbation du Programme triennal d'Investissements publics 2011-2013.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances et Monsieur Abdoulaye DIOP, Ministre délégué, chargé du Budget.

Ouvrant la séance, le Président a d'abord félicité Monsieur le Ministre d'Etat et l'ensemble de ses collaborateurs pour les excellents résultats obtenus dans la gestion du département de l'Economie et des Finances. Il lui a, ensuite, donné la parole pour présenter le projet de loi.

A l'entame de son propos, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances dira que le Programme triennal d'Investissements publics (PTIP) 2011-2013 matérialise l'ambition du Gouvernement de faire du Sénégal un pays émergent à l'horizon 2015. Il dira que ce programme s'inscrit dans la perspective d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement conformément aux orientations stratégiques du document de politique économique et sociale.

Poursuivant son exposé, Monsieur le Ministre d'Etat indiquera que, comparativement au précédent programme, le présent PTIP accuse une hausse de 567 743 000 000 FCFA en valeur absolue et de 23,2 % en valeur relative.

Cet accroissement résulte de la conjugaison de deux facteurs majeurs, à savoir :

- la mise en œuvre du projet de prolongement de l'autoroute à péage de l'Aéroport International Blaise Diagne à Mbour et Thiès ;
- les financements accordés par les Etats-Unis à notre pays au titre du Millénium Challenge Account, destinés essentiellement à l'exécution de projets d'irrigation et de gestion des ressources en eau ainsi qu'à la réhabilitation des routes.

Par la suite, Monsieur le Ministre d'Etat fera l'analyse de la nature des investissements prévus au PTIP. Il dira, ainsi, que sur un montant de ressources s'élevant à 3011 628 000 000 FCFA, 2 715 736 000 000 FCFA, soit 90,2% sont destinés à la réalisation des orientations stratégiques du document de politique économique et sociale. Le reste des investissements, soit 9,8% représentant un montant de 295 892 000 000 FCFA, est réparti entre les dépenses imprévues pour 68 640 000 000 FCFA et les dépenses de souveraineté nationale, d'impôt et taxes sur les marchés publics pour un montant de 227 252 000 000 FCFA.

Monsieur le Ministre d'Etat évoquera, ensuite, avec vos Commissaires la répartition des investissements prévus au titre de la réalisation des orientations stratégiques du document de politique économique et sociale par grands domaines de concentration.

Cette répartition s'établit comme suit:

- Modernisation du secteur agricole et développement du monde rural : 594 111 000 000 FCFA;
- Culture de la gestion axée sur les résultats : 47 054 000 000 FCFA ;
- Infrastructures d'accompagnement (routes, ports, énergie et aménagement du territoire) 1329 451 000 000 FCFA ;
- Amélioration des services sociaux de base : 655 650 000 000 FCFA ;
- Politiques transversales et d'accompagnement 89 460 000 000 FCFA.

Monsieur le Ministre d'Etat a ensuite présenté la répartition par secteur des investissements programmés sur la période triennal 2011-2013, comme suit :

- Secteur primaire : 19,4 %;
- Secteur secondaire : 10 %;
- Secteur tertiaire : 36,9 %;
- Secteur quaternaire : 31,4 % ;
- Réserve d'investissements: 2,3 %.

S'agissant du financement du PTIP, Monsieur le Ministre d'Etat indiquera qu'il est acquis à hauteur de 2856 466 000 000 FCFA, soit 94,8% tandis que 119 700 000 000 FCFA, soit 4%, sont en négociation avancée. Il reste un montant de 35 462 000 000 FCFA, soit 1,2%, programmé sur les deux dernières années du PTIP, qui reste à rechercher.

Analysant la structure du financement acquis et en négociation, il dira qu'il est constitué à 57,4% de financement intérieur, soit 1708 075 000 000 FCFA contre 1268 091 000 000 FCFA, de financement extérieur, soit 42,6%.

Le financement intérieur provient :

- du financement interne de l'Etat pour un montant de 1549 363 000 000 FCFA, soit 90,7% ;
- de la contribution du secteur privé pour un montant de 142 818 000 000 FCFA, soit 8,4% ;
- de la participation des populations bénéficiaires et des collectivités locales pour un montant de 15 894 000 000 FCFA.

Quant au financement extérieur, il est constitué de prêts à des conditions concessionnelles pour un montant de 672 577 000 000 FCFA, soit 53 % et de subvention pour un montant de 595 514 000 000 FCFA, soit 47 %.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires lui ont adressé leurs félicitations et ont exprimé leur satisfaction relativement aux

espoirs portés par le présent PTIP. Ils se sont ensuite exprimés sur certains aspects dudit programme.

Leurs différentes interventions s'articulent autour de points ci-après.

De la Cohérence du PTIP

Vos Commissaires se sont vivement félicités de la cohérence du PTIP avec les politiques sectorielles et les réformes clés engagées par le Gouvernement depuis bientôt trois ans. Ils ont également salué la cohérence interne de la démarche de programmation qui, partant de l'accroissement escompté de la formation brute de capital fixe, en déduit la hausse des investissements avant de déboucher sur une estimation du niveau de la croissance.

Du secteur primaire

Vos Commissaires se sont ensuite appesantis sur la problématique du développement du secteur primaire. A cet égard, tout en se réjouissant des efforts déjà entrepris par le Gouvernement en faveur de ce secteur, pilier de l'économie nationale, ils ont estimé insuffisante la part de 19, 4% qui lui est réservée dans le PTIP, comparativement à celle des mesures d'accompagnement.

En effet, au regard des défis importants que ce secteur est appelé à relever, il eut fallu davantage d'investissements, diront-ils. Ces défis portent principalement sur l'autosuffisance en riz et en lait dont les importations coûtent chaque année plus de 300 milliards à notre pays.

L'autre argument développé par vos Commissaires en faveur de l'accroissement des investissements dans le secteur primaire s'est articulé autour du succès de la GOANA. Ainsi, diront-ils, avec l'exemple de la GOANA qui nous a permis d'éloigner notre pays du spectre de la famine et des périodes toujours difficiles de soudure, la preuve est faite que de bonnes initiatives et un surcroît de moyens

peuvent conduire à de bons résultats. Il faut, donc, continuer à soutenir ce secteur, car on peut en escompter encore de grandes victoires, en termes d'effets d'entraînement sur le secteur secondaire et surtout en termes d'impact sur la balance commerciale.

Du secteur quaternaire

Evoquant ce secteur, vos commissaires se sont interrogés sur la diminution de sa part dans le PTIP, entre 2010 et 2011. Celle-ci n'a pas manqué de les inquiéter, au regard de l'importance des besoins à satisfaire dans ce secteur, notamment en matière d'assainissement.

S'agissant d'assainissement, ils disent que l'on ne semble pas avoir encore trouvé la bonne démarche notamment en banlieue où les problèmes restent entiers en matière de traitement des eaux pluviales ou usées. Chaque année, le plan ORSEC mobilise au moins 4,5 milliards, ce qui, à leur avis, ressemble à un éternel recommencement.

Aussi, est-il urgent de résoudre définitivement les problèmes récurrents d'assainissement dont les conséquences sanitaires, économiques et financières sont connues de tous.

Sur le plan financier, rien qu'au niveau des ménages, la facture est assez importante car atteignant plus de 175 000 FCFA par an, ce qui est énorme, au regard du niveau de vie des populations en banlieue.

Par ailleurs, Considérant le PTIP dans son ensemble, vos Commissaires ont demandé à comprendre les raisons de la baisse des financements acquis, entre les programmations 2010 et 2011. Ils ont en effet remarqué que la valeur relative de ces financements est passée de 97,1% à 94,8%.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat réagira aux préoccupations de vos Commissaires en articulant son propos autour des thèmes abordés à travers les différentes interventions. Auparavant, il les aura remerciés pour leurs propos aimables tenus à son endroit et à celui de ses collaborateurs.

Parlant d'abord des financements acquis, Monsieur Le Ministre d'Etat a indiqué qu'ils auront plutôt augmenté que baissé entre les programmations 2010 et 2011. Ils sont ainsi passés de 2 373,731 milliards FCFA à 2 856,700 milliards FCFA, soit une augmentation de 482,969 milliards FCFA en valeur absolue et de 20,3% en valeur relative.

La baisse du poids du financement acquis dans le présent PTIP par rapport au PTIP précédent est essentiellement due à l'augmentation des financements en négociation avancée qui est de 119 milliards 700 millions francs CFA, soit 4% dans le PTIP 2012/2013 contre 25 milliards 192 millions francs CFA, soit 1,8% dans le PTIP précédent, soit une différence de 2,2 points.

Ces financements en négociation avancée sont inscrits au PTIP en attendant la signature des accords de financement. Cependant, Monsieur le Ministre d'Etat annoncera à vos Commissaires que la plupart de ces accords seront signés au courant de l'année 2011. Il s'agit essentiellement des projets du sous-secteur de l'énergie. A titre illustratif, il citera les projets suivants :

- le projet d'extension du réseau électrique boucle 98 kw de Dakar d'un coût de 36 milliards FCFA en négociation avancée avec la Chine ;
- le projet de construction de la boucle 225 KV de SENELEC phase II d'un coût de 25 milliards FCFA en négociation avancée avec la BOAD. Le dossier est déjà approuvé par le Conseil d'Administration de cette institution ;

- le projet d'électrification rurale de 421 villages d'un coût de 15 milliards FCFA en négociation avancée avec la BID.

Sur le secteur primaire, Monsieur le Ministre d'Etat dira partager l'avis de vos Commissaires sur la nécessité de mettre davantage de moyens pour assurer la sécurité alimentaire et diminuer ainsi la facture d'importation de riz et de lait. Il ajoutera, cependant, que dans ce domaine, des efforts ont été faits et se poursuivent encore comme en témoignent ceux ayant permis à la GOANA d'atteindre les résultats unanimement bien appréciés.

Pour rappel, la GOANA a contribué à l'augmentation sensible de la production de riz, sous pluie comme de contre-saison. Il faut donc continuer à investir dans l'agriculture et travailler à promouvoir, à côté du riz, d'autres spéculations comme le mil ou le maïs.

Dans ces efforts d'investissements, le Sénégal est soutenu par des partenaires au développement. Il continuera à négocier les appuis de ces partenaires pour qu'à terme, l'on parvienne à résoudre définitivement le problème que pose le poids financier des importations de riz et de lait, a conclu Monsieur le Ministre d'Etat.

Sur la place disproportionnée qui semble avoir été faite aux mesures d'accompagnement, il rappellera d'abord à vos Commissaires qu'il s'agit de domaines très capitalistiques, nécessitant beaucoup de moyens.

Il dira ensuite que, ne pouvant pas toujours compter sur l'appui des partenaires pour leur financement, le recours aux ressources internes devient incontournable, d'où la prépondérance qui lui est donnée au niveau du PTIP.

Pour expliquer la baisse de la part du secteur Quaternaire dans le PTIP, Monsieur le Ministre d'Etat évoquera le poids important pris par le secteur tertiaire. En effet, avec l'augmentation significative des investissements dans le sous-secteur des transports routiers, qui a accusé une hausse de 446 milliards, induite notamment par le démarrage des travaux de l'autoroute à péage, les proportions des différents secteurs au niveau du PTIP ont évolué.

S'agissant de l'assainissement de la banlieue, il a dit partager l'avis de vos Commissaires sur l'aspect crucial des problèmes qu'il pose.

Il dira également comprendre le souhait exprimé d'agir dans ce domaine, dans les mêmes proportions qu'en matière d'infrastructures routières.

Il indiquera, toutefois, à vos Commissaires la difficulté d'agir en même temps dans les deux domaines, il faut plutôt agir par étape. Pour autant, il dira que le domaine de l'assainissement n'a pas été négligé. Dans ce sens, il parlera des différents projets qui y sont dédiés.

Il a ainsi décliné :

- le Programme Eau Potable Assainissement du Millénaire (PEPAM) disposant d'un financement de 500 milliards en 10 ans (financement extérieur) ;
- le projet d'Assainissement de Pikine prévu pour être financé par la BADEA ;
- le projet des ouvrages de la banlieue ;
- le plan Jaxaay ;
- le projet pollution de la Baie de Hann, etc.

Enfin, Monsieur le Ministre d'Etat dira à vos Commissaires que l'Etat intervient difficilement sur ressources propres dans le sous-secteur de l'assainissement, en raison de son aspect très onéreux. Il continuera donc à mobiliser ses partenaires extérieurs pour couvrir ce domaine, en attendant de résoudre la contrainte principale que constitue le défi des infrastructures de transport.

Satisfaits des réponses de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de loi n°22/2010 portant approbation du Programme triennal d'Investissements publics 2011-2013. Ils vous demandent d'en faire autant, s'il ne soulève de votre part aucune objection majeure.



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

N°20/2010

Loi portant approbation du Programme Triennal d'Investissements Publics 2011-2013 (P.T.I.P.)

=====

L'Assemblée nationale, après en avoir délibéré, a adopté, en sa séance du lundi 15 novembre 2010, la loi provisoire dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER : Il est approuvé le Programme Triennal d'Investissements Publics 2011-2013.

ARTICLE DEUXIEME : Les Orientations Générales, les Stratégies et les Politiques Sectorielles ainsi que les Objectifs définis dans le Document de Politique Economique et Sociale déterminent les projets du Programme Triennal d'Investissements Publics 2011-2013.

ARTICLE TROISIEME : La première année du Programme Triennal d'Investissements Publics 2011-2013 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et se termine le 31 décembre 2011.

Dakar, le 15 novembre 2010

Le Président de séance

